

NEWSLETTER DE VOTRE COMMUNE



Décembre 2017 N°25

www.longvilliers.fr

Etat Civil

Décès

Lucien GEIGER
Pierre DESRUMAUX

Fermeture du secrétariat de Mairie Le 5 et 15 Décembre 2017 Du 26 au 29 Décembre 2017

ΔΔΔΔ

Journée Nationale

Samedi 2 Décembre :



Mardi 5 Décembre :

Journée nationale d'hommage aux morts pour la finance pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

Dimanche 10 Décembre :

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LES DROITS

Lundi 25 Décembre :



Dimanche 31 Décembre :





43%

Des communes optent pour la semaine de 4 jours.

Selon l'Assocition des Maires de France (AMF), qui a analysé les dernières bases de données fournies par le ministère de l'Education nationale, 43.39% des communes ont choisi de revenir à une organisation du temps scolaires de 8 demijournées réparties sur 4 jours, un chiffre nettmenet plus important que celui avancé en juillet (36.8%)



Analyse sept/octobre

L'eau distribuée est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés



M. DESRUMAUX Pierre

Maire de Longvilliers De 1989 à 1995



Rappelons nous ces sujets et combats qui bu tenaient à coeur pour la commune. Entre autre et notamment l'idée et la création d'un RPI, les échos de Longvilliers, le lotissement place de Cateville...

Saluons sa gestion financière pointue et son extrême gentillesse.

Un homme de grand coeur.

Le Maire,
S.Maignan

Décembre trap beau, été dans l'eau

MESSE DE DECEMBRE



Le <u>Samedi 2 Décembre</u> A 18h30 à Longvilliers

Le <u>Samedi 9 Décembre</u> A 18h30 à Etaples Le <u>Samedi 16 Décembre</u> A 18h30 à Maresville

Le <u>Samedi 23 Décembre</u> A 18h30 à Frencq Le <u>Samedi 30 Décembre</u> A 10h30 à Dannes

HIVER. MONOXYDE DE CARBONE: GARE AUX INTOXICATIONS

PREGR

Tous les ans, des cas d'intoxication au monoxyde de carbone sont recensés. Comment survient-elle, quels sont les signaux et comment réagir? Explications.

COLINE LUCAS

Chaque année en France, environ 3 000 personnes sont intoxiquées par un gaz inodore et incolore: le monoxyde de carbone. Tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...), libèrent du CO₂. Mais lorsque l'apport d'oxygène est insuffisant, la combustion est incomplète. C'est à ce moment qu'il y a formation de monoxyde de carbone (CO).

Selon l'Impes, le monoxyde de carbone prend la place de l'oxygène dans le sang et peut s'avérer mortel en moins d'une heure. Inhalé par les poumons, le gaz passe dans le sang pour se fixer sur l'hémoglobine des globules rouges, au détriment de l'oxygène qu'il va chasser. Une petite quantité de CO dans l'air ambiant peut donc provoquer une asphyxie; en France, il est la première cause de mortalité par gaz toxique.

DES SYMPTÔMES PAS TOUJOURS ÉVIDENTS

Une intoxication peut donner des symptômes peu marqués, mais des signaux doivent alerter: en cas de malaise dans une salle de bains équipée d'un chauffe-eau au gaz, lorsque plusieurs personnes se plaignent de maux de tête dans le même logement, de vertiges, de nausées et de vomissements et que ces symptômes surviennent toujours dans le même espace et



épisodes d'intoxication ont eu lieu dans les Hautsde-France, entre le 1er avril et le 31 août 2017.

217

Entre les deux périodes de chauffe, 217 signalements ont été transmis au système de surveillance, impliquant 560 personnes. disparaissent en dehors de cet endroit.

En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion, aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres, évacuez les locaux au plus vite et appelez le 112 (numéro d'urgence européen), le 18 (sapeurs-pompiers) ou le 15 (Samu). Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs-pompiers. •



En cas de mauvais temps, la commune fait dégager les allées prioritaires au plus vite. Il vous est demandé de ne pas stationner sur la chaussée, ni sur les trottoirs, ni les carrefours. A défaut, les voies concernées ne pourront être déneigées.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LE
DEGAGEMENT DES TROTTOIRS ET
CANIVEAUX RESTE A LA CHARGE DES
RIVERAINS.

En cas d'épisode de neige ou de verglas, soyez prudents au volant de votre véhicule et écoutez les consignes de sécurité relayées par les médias.

Comment prévenir l'intoxication au monoxyde de carbone?

La direction générale de la santé (DGS) et Santé publique France rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au monoxyde de carbone:

- faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique);
- faire vérifier et entretenir chaudières, chauffe-bains,
- ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (braseros, barbecues). Ne jamais installer de groupes électrogènes dans un lieu fermé: ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Des gestes simples sont aussi à adopter: aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid, ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu; ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

Des détecteurs sont aussi disponibles, mais pas forcément fiables... L'UFC Que choisir invite les consommateurs à utiliser des détecteurs comportant la mention NF 292, en attendant une meilleure réglementation.



En Novembre et Décembre av Comité des fêtes



Le Père Noël passera

<u>le Samedi 16 Décembre à 16h</u>

en Salle des Associations

avec des surprises dans sa hotte pour tous les enfants de Longvilliers jusqu'à 10 ans, accompagnés d'un adulte.

un cadeau et des friandises leur seront distribués.

Les enfants pourront déguster un chocolat chaud avec un craquelin.

une invitation vous sera envoyée.

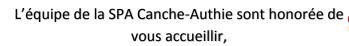


La question

« J'envisage d'agrandir ma maison. Il parait que le panneau d'affchage du permis de construire a été modifié.

Est-ce exact?»

Oui. Après avoir obtenu le permis de construire pour les travaux envisagés, il faut l'afficher sur le terrain pendant toute la durée du chantier. Depuis le 1er juiillet 2017, l'affichage doit comporter 2 nouvelles indications. Il s'agit du nom de l'architecte, si son intervention est requise. Depuis mars 2017, faire appel à un architecte est obligatoire pour tout projet de construction dépassant 150m². Ш doit désormais également mentionner la date d'affichage du permis de construire en mairie. Le permis doit être affiché en mairie dans les 8 jours qui suivent sa délivrance. Ces 2 nouveautés viennent s'ajouter aux indications standard (nom du demandeur, date de délivrance du permis de construire ainsi que son numéro, adresse de la mairie où le dossier peut être consulté, droits de recours des tiers). L'affichage sert de point de départ du délai de 2 mois accordé à toute personne qui a un intérêt à agir, pour contester l'autorisation administrative. A noter que s'il manque un de ces éléments, l'affichage peut être invalidé. Dans ce cas, le permis pourra être contesté sans limite de temps. Il en va de même en l'absence d'affichage.



les Samedi 2 ou Dimanche 3 Décembre Entre 10h et 17h30

Au refuge de Saint-Aubin à l'occasion de notre

noel des animaux 2017



Dans le cadre de sa prise de compétence, la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a communiqué à toutes les communes membres, les rapports annuels « Service collecte et valorisation des déchets », « Service assainissement » et « Service Déchets » des anciennes communautés de communes qui la composent.

Ces rapports sont consultables pour toute personne qui le désire, en Mairie aux jours et heures d'ouverture.



Madame, Monsieur,

Vous avez été informés de la décision du Gouvernement de faire du 5 Décembre la **Journée Nationale d'hommage aux Morts de la Guerre** d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Dans ce cadre, une cérémonie du Souvenir, au Monument aux Morts, sera organisée dans chaque commune.

a Longvilliers-Maresville, celle cérémonie aura lieu le :

MARDI 5 DECEMBRE 2017 à 16H00 au Monument aux Morts de Longvilliers.



Un vin d'honneur vous sera offert dans la Salle des Associations Pour clôturer cette cérémonie.

Tous les Anciens Comballants de notre association sont particulièrement invités à y participer.

Le Président,

Gérard Haudiquet

